

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° I-8 26SGADL0066

**SEANCE DU
16 AVRIL 2026**

<p><u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 70</p> <p><u>Nombre de conseillers présents :</u> 58</p> <p><u>Date de convocation :</u> 9 avril 2026</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 20 avril 2026</p>
--

<p><u>OBJET :</u> Commission d'appel d'offres - Création et modalités de dépôt des listes</p>

<p><u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u> 69</p> <p><u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u> 69</p> <p><u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u> 0</p> <p><u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u> 0</p> <p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 11 • n'ayant pas donné pouvoir : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 16 avril à dix-huit heures le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'ALTO - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **Mme Isabelle LOUIS, présidente**

ETAIENT PRESENTS :

M. Thierry BUISSON - M. Yohann CASSIER - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - M. Christophe DUMONT - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - M. Jean-François JAUNET - M. Charles LANDRE - Mme Isabelle LOUIS - M. Jean-Paul LUARD - M. David MARTI - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Viviane PERRIN - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Noël VALETTE - M. Fabrice VESVRES - M. Arnaud SANVERT - Mme Christine PLOCINICZAK - Mme Tiffany BEURIER - M. Christian DARROUX - Mme Béatrice BARNAY - M. Alain PHILIBERT - Mme Marie-Josèphe MATHY - M. Stephan SAVETIER - M. Samuel BRANDILY - M. Thomas FOURRIER - Mme Mélanie MAES - M. Dominique JOUANNE - Mme Magali DOUHERET - Mme Sandra OSMAN - M. Sébastien LATINO - Mme Carine TRAVERS - M. Cyrille POLITI - M. Jean-Louis SAVETIER - Mme Concetta BRENIER - Mme Chantal CORDELIER - M. Rémi FALCAND - M. Alain ROBERT - Mme Florence BARBERY - M. Jean-Michel DUFAUT - M. Florian SARTARIN - M. Laurent MILLIET - Mme Florence PAUCHARD - M. Sébastien GAUTHERON - M. Frédéric BORNE - M. Frédéric FAUCHON - M. Guillaïn GILLIOT - M. Laurent THOMASSET - Mme Anne SEVIN - Mme Solange CAPBER

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Nicolas BONNAND
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Solange CAPBER)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme SIVIGNON (pouvoir à M. Gérard DURAND)
M. PERRAUDIN (pouvoir à M. Laurent MILLIET)
Mme PERNIN (pouvoir à M. Frédéric FAUCHON)
M. MARTINON (pouvoir à M. Laurent THOMASSET)
Mme JETTE (pouvoir à Mme Florence BARBERY)
Mme NAUDIN (pouvoir à M. Frédéric BORNE)
M. MESSOUSSA (pouvoir à Mme Christine PLOCINICZAK)
M. WIECZOREK (pouvoir à Mme Anne SEVIN)
Mme BUFFENOIR THERY (pouvoir à M. Sébastien LATINO)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Florence BARBERY



Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales relatif à la composition et aux modalités d'élection de la Commission d'appel d'offres,

Vu les articles D.1411-4 et D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres,

Le rapporteur expose :

« A la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres de la CUCM, conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Pour rappel cette commission dispose d'un pouvoir décisionnel pour choisir l'attributaire lorsque la procédure lancée est supérieure aux seuils européens. Elle émet un avis sur les projets d'avenant entraînant une augmentation du montant global du marché supérieure à 5%, lorsque le contrat initial a déjà été attribué par la commission.

Compte-tenu de la technicité et du volume de dossiers à traiter, il est proposé que cette commission soit une commission permanente, désignée pour la durée du mandat.

La commission est composée des membres suivants comme le prévoit la réglementation :

- La Présidente de la Communauté Urbaine, préside de droit, ou son représentant (désigné par arrêté de délégation de fonction de la Présidente et choisi en dehors des membres élus, titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres, mais dans le cadre des élus qui auront reçus une délégation),
- 5 membres titulaires élus au scrutin secret, parmi les conseillers communautaires, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- 5 membres suppléants élus au scrutin secret, parmi les conseillers communautaires, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En cas de pluralité des listes, un numéro sera attribué au sort à chacune des listes. Les élus devront retranscrire le numéro de la liste sur le bulletin de vote.

Préalablement aux opérations d'élections de ladite commission, il convient de statuer sur les modalités de dépôt des listes des candidats.

Il vous est proposé de définir les modalités suivantes :

- Dépôt des listes auprès du Président de la CUCM en main propre au plus tard le **jeudi 16 avril 2026 avant l'élection des membres de la CAO ;**
- Les listes doivent clairement faire apparaître le nom et prénom des candidats titulaires et des candidats suppléants comme suit :

TITULAIRES

- Chantal CORDELIER
- Thierry BUISSON
- Christian GRAND
- Guy MIKOLAJSKI
- Enio SALCE

SUPPLEANTS

- Pascale FALLOURD
 - Alain PHILIBERT
 - Christine PLOCINICZAK
 - Viviane PERRIN
 - Alain ROBERT
-
- L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel,
 - L'élection d'un membre titulaire entraîne automatiquement celle de son suppléant,
 - Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Toutefois, il est préférable de proposer le plus de candidats possible (soit 10 candidats) de sorte à avoir des « suivants de liste » en cas de démission,
 - L'élection a lieu au scrutin secret et à la proportionnelle au plus fort reste en cas de dépôt d'au moins 2 listes,

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver la création de la commission d'appel d'offres et de préciser qu'elle sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat, et qu'elle siègera également au sein des jurys qui seraient organisés, sauf les cas dérogatoires de constitution d'un jury dédié en raison de la particularité de certains dossiers,
- D'approuver le principe du dépôt des listes des candidats à l'élection de la Commission d'appel d'offres de la CUCM auprès du Président de la CUCM avant que les opérations électorales n'aient eu lieu ;
- Que le dépôt des listes aura lieu selon les modalités suivantes :
 - Les listes sont à déposer auprès du Président de la CUCM en main propre avant que les opérations électorales n'aient lieu **au plus tard le jeudi 16 avril 2026 avant l'élection des membres de la CAO ;**
 - Les listes doivent clairement faire apparaître le nom et prénom des candidats titulaires et des candidats suppléants comme suit :

TITULAIRES

- Chantal CORDELIER
- Thierry BUISSON
- Christian GRAND
- Guy MIKOLAJSKI
- Enio SALCE

SUPPLEANTS

- Pascale FALLOURD
- Alain PHILIBERT
- Christine PLOCINICZAK
- Viviane PERRIN

- Alain ROBERT

- L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel ;
- L'élection d'un membre titulaire entraîne automatiquement celle de son suppléant,
- Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Toutefois, il est préférable de proposer le plus de candidats possible (soit 10 candidats) de sorte à avoir des « suivants de liste » en cas de démission ;
- L'élection a lieu au scrutin secret et à la proportionnelle au plus fort reste en cas de dépôt d'au moins 2 listes.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 20 avril 2026
et publié, affiché ou notifié le 20 avril 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,

LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS

Isabelle LOUIS



La secrétaire de séance,
Florence BARBERY

